

Image not found or type unknown



Déduction des travaux votés en copro ?

Par **electrode**, le **19/05/2013** à **23:38**

bonjour Je voudrais savoir si les travaux que je paie et commandés par le syndic, que celui-ci me fait parvenir dans mes appels de charges (où sont mélangés donc, travaux exceptionnels et appels de charges habituels) peuvent être déduits de ma déclaration foncière 2044 ?
Merci !!!

Par **amajuris**, le **19/05/2013** à **23:42**

bsr, à quel titre voulez-vous déduire ces charges ?
les charges de copropriété ne sont pas déductibles.

Par **electrode**, le **19/05/2013** à **23:47**

d'accord, mais étant donné que ce sont des travaux de réfection, je me dis qu'on pouvait peut être les déduire...